

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	25
Votant	17

Date de convocation : 27/01/2026

### Approbation du Compte de Gestion 2025

Délibération n°11-2026  
Séance du 25/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq Février, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 heures en session ordinaire à Manthes sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, André BOUILLY, Yves CHAREYRE, Norbert COQUERAY, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Romaric FORT, Pierrick FRIZE, Patrick GAUTHIER, Ludovic LACROIX, Alain LACROIX, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULET, Ludovic ROBERT, Jean-Marc ROOZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER, Patrice TARDY-JEUNOT

Excusés et absents : Romain BOITEL, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Denis COURMONT, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Claude FOUREL, Jean-Rémi FROGET, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Ludwig MONTAGNE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Philippe RIGNOL, Cédric ROUSSELET, Daniel SIRERA.

Pouvoirs : Alain NOIR donne pouvoir à Jean-Marc ROZIER, Daniel SIRRERA donne pouvoir à David BOUVIER.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces comptes n'appellent aucune observation,

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ statuant sur l'exécution du Budget 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Président,  
David BOUVIER

